

Garanties (par assuré)		Econum	Medium	Optimum
Hospitalisation (1)				
Séjour Hospitalier				
	Frais de séjour	100%	100%	100%
	Soins et honoraires	100%	150%	300%
	Chambre particulière (hors établissement spécialisé)	-	50€/jour	Frais réels
	Forfait hospitalier engagé (2)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	Transport remboursé par la Sécurité Sociale	100%	100%	100%
Hospi +				
	Lit d'accompagnement enfant à charge de - de 16 ans	-	15€/jour	30€/jour
	Frais annexes (TV, tél, journaux, wifi)			
	Frais ambulatoires			
Assistance				
	En cas de maladie, d'accident ou de maternité	-	oui	oui
Soins courants				
Actes Médicaux				
	Consultation de généralistes & spécialistes	100%	150%	200%
	Radiologie / Echographie / Analyses / Auxiliaires médicaux	100%	150%	200%
	Pharmacie	100%	100%	100%
	Automédication	-	15€/an	30€/an
	Petits appareillages / Prothèses auditives	100%	100%	100%
	Cure thermale acceptée par la Sécurité Sociale	-	100%	100% + 200€/an
Prévention				
	Patch anti-tabac / Vaccin anti-grippe / Contraception	20€/an	50€/an	80€/an
Bien-être +				
	Ostéopathie / Chiropractie / Etiopathie / Diététicien non remboursés par la Sécurité Sociale	-	60€/an	120€/an
	Forfait naissance	150 €	150 €	150 €
Dentaire et Optique				
Dentaire				
	Soins dentaires	100%	150%	200%
	Prothèses dentaires et orthodontie remboursées par la Sécurité Sociale	100%	200% Plafond annuel 1000€	350% Plafond annuel 1500€
	Prothèses dentaires non remboursées par la SS	-	150€/an	250€/an
	Implants dentaires (Hors prothèses provisoires)			
Optique				
	Monture / Verres / Lentilles	100% + 50€/an	100% + 150€/an	100% + 300€/an
	Opération de la myopie			

Les remboursements sont exprimés en pourcentage du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale et sont effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme d'assurance maladie. Ils ne peuvent en aucun cas excéder le montant des dépenses engagées. Les forfaits et plafonds sont exprimés par année d'adhésion et par assuré et ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre. Conformément au dispositif du "contrat responsable", la prise en charge des remboursements s'effectue à l'exclusion de la participation forfaitaire prévue dans les différents codes médicaux concernés et des majorations et participations laissées à la charge des assurés sociaux relative à la réforme de l'assurance maladie.

(1) En cas d'hospitalisation dans des centres ou unités spécialisés, seul est couvert le ticket modérateur. Le forfait hospitalier et l'hospi + sont pris en charge pour une durée de 30 jours. La chambre particulière est exclue.

(2) Dans la limite des frais réels actuels au 01/01/2013 de 18€ par jour.

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions des conditions générales du contrat et du bulletin d'adhésion souscrits.

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions des conditions générales du contrat et du bulletin d'adhésion souscrits.
 Contrat géré par : CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LESNEVEN - 19 AU 23 R DE LA MARNE 29260 LESNEVEN FRANCE - Rcs D 304 465 487 - N° ORIAS 07 025 585
 (vérifiable sur www.orias.fr)
 Assureur : Suravenir Assurances Société anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - Entreprise régie par le code des Assurances
 Siège social : 2 rue Vasco de Gama - Saint Herblain - Pour nous écrire : 44931 Nantes cedex 9 - RCS Nantes 343 142 659 - Code NAF: 6512 Z.